

AO PROMO FAMECK

18 rue Jean Giraudoux 75116 Paris

Le 23 juin 2026 à Paris

Objet : Observation dans le cadre de l'enquête publique – Demande de raccordement à l'autoroute A31bis depuis la Zone d'Aménagement Concerté de la Feltière (Fameck, 57)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La société AO PROMO FAMECK a l'honneur de porter à la connaissance de la commission d'enquête l'observation suivante, par laquelle elle sollicite la prise en compte, au titre du projet A31bis, d'un raccordement de la partie Est de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Feltière au réseau autoroutier.

1. Identité du contributeur et origine de la demande

AO PROMO FAMECK porte un projet de réhabilitation d'entrepôt logistique situé au 1 rue Budrefeld, 57290 Fameck, au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Feltière, à proximité immédiate du futur échangeur de Sainte-Agathe (dit « *Nœud autoroutier Sud* » ou « *diffuseur 2b* » dans les documents de l'enquête publique).

Le projet consiste en la réhabilitation complète d'un entrepôt logistique existant, conduite en site occupé. L'opération vise, à travers un nouveau compartimentage du bâtiment, à permettre l'exercice d'activités soumises à autorisation d'exploiter ICPE, à implanter de nouveaux exploitants et à offrir un outil immobilier logistique pérenne et adapté à des preneurs diversifiés sur le long terme.

De plus, ce projet est situé dans la partie Est de la ZAC de la Feltière, elle-même destinée à accueillir des activités d'équipement public, de logistique, d'artisanat et d'industrie. Pour l'ensemble des entreprises appelées à s'y implanter, la qualité de la desserte par le réseau autoroutier constitue un enjeu fonctionnel majeur.

2. État des lieux de la desserte

La partie Est de la ZAC de la Feltière ne dispose pas à ce jour d'un accès direct au réseau autoroutier. L'ensemble des véhicules desservant la zone, et notamment les poids lourds dont la destination est majoritairement l'autoroute A31, sont contraints de réaliser un détour pour rejoindre la partie Ouest de la ZAC et le giratoire assurant l'accès à l'autoroute, avant de transiter par les échangeurs existants.

La ZAC de la Feltière est traversée par la N52, sans que cette dernière ne soit directement accessible par les infrastructures routières et giratoires existants, pourtant à proximité immédiate.

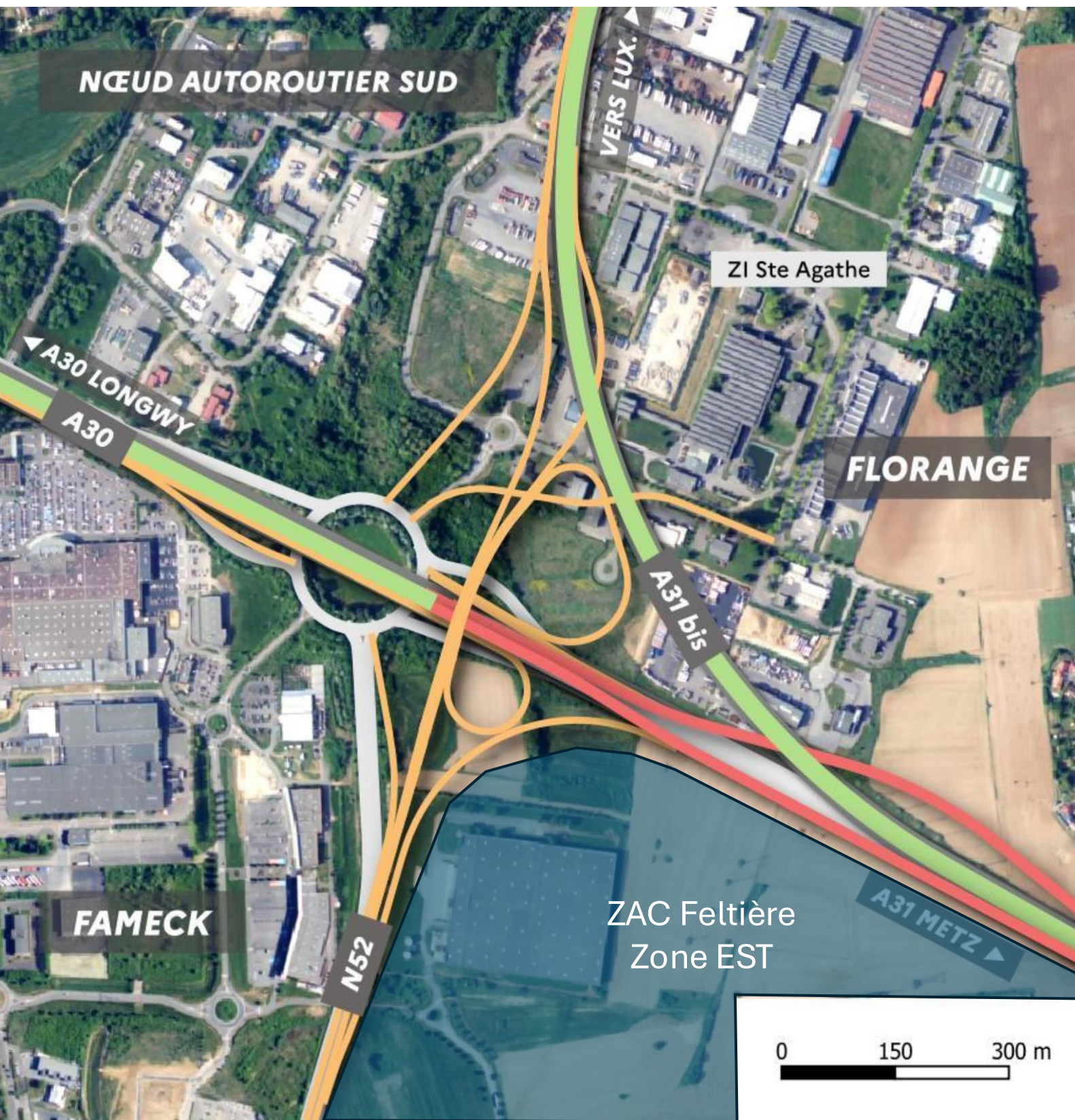
La partie Est de la ZAC de la Feltière constitue un bassin générateur de trafic, destiné pour sa majeure partie à rejoindre les axes autoroutiers, A30 et A31. Le raccordement direct à ces infrastructures permettrait le désengorgement du réseau local et adresserait plus efficacement les flux orientés vers le trafic autoroutier.

3. Demande de raccordement au nœud autoroutier sud

Au regard de ce qui précède, AO PROMO FAMECK sollicite, dans le cadre de la présente enquête publique, que soit étudiée, dans le cadre du projet A31bis, la création d'un raccordement direct de la partie Est de la ZAC de la Feltière aux infrastructures autoroutières, au niveau du nœud autoroutier Sud, directement ou éventuellement par l'intermédiaire de la N52. La présence d'infrastructures et de giratoires déjà aménagés à proximité immédiate laisse penser qu'un tel raccordement pourrait être réalisé à moindre coût.

Nous restons disponibles pour tout complément d'information et le cas échéant pour présenter ce projet lors d'une audition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



Localisation de la partie Est de la ZAC de la Feltière, adjacente au nœud autoroutier Sud